# **MODALITÉS DE PARTICIPATION**


## Contexte

Grenoble-Alpes Métropole a exprimé, dans sa délibération culturelle cadre de 2016, son ambition de « *faire de l’art urbain une signature de l’identité métropolitaine »*.

En effet, l’art urbain est un levier puissant pour diffuser une image positive et moderne des centres-villes et des centres-bourgs. La présence d’œuvres d’art provoque la curiosité et l’émerveillement des visiteurs, permet de découvrir la ville de manière singulière et incite à la déambulation. Elle peut être l’occasion de mettre en lumière le patrimoine, l’histoire et la culture locale.

C’est dans ce contexte que Grenoble-Alpes Métropole invite les artistes d’art urbain, toutes techniques d’expression confondues, souhaitant contribuer à l’embellissement des centres-villes et centre-bourgs du territoire, à apparaître dans un catalogue de références artistiques.

Une carte blanche est laissée aux artistes (et collectifs artistiques) pour présenter leur univers et leurs réalisations dans leur réponse. L'inscription au réseau street-art est gratuite et offrira une visibilité dans le futur catalogue de référence qui sera disponible en libre téléchargement sur la page dédiée de la Métropole.

## Critères de sélection

L’artiste ou le collectif devra remplir le dossier artistique ci-dessous et le retourner à Grenoble-Alpes Métropole entre le 30 septembre et le 1er décembre 2024.

L’artiste ou le collectif sera choisi par rapport à la :

* Qualité globale du support de présentation *(photos de bonnes qualités, lien fonctionnel, complétude du dossier)*
* Capacité à rendre compte d’une proposition artistique en cohérence avec les enjeux de la commande
* Transmission des documents administratifs relatifs à l’artiste ou l’équipe artistique

## Calendrier de sélection

* 30 septembre au 1er décembre 2024 : dépôt des candidatures
* 2 décembre 2024 au 6 janvier 2025 : annonce des candidatures retenues et constitution du catalogue
* 13 janvier 2025 : publication du catalogue sur le site de Grenoble-Alpes Métropole

L’artiste ou le collectif pourra, sur demande à Grenoble-Alpes Métropole, solliciter son retrait du catalogue de référence.

Grenoble-Alpes Métropole se réserve la possibilité de mettra à jour annuellement le catalogue.

## Finalités du catalogue

Le catalogue de référence sera mis en ligne sur le site de Grenoble-Alpes Métropole.

Chaque artiste ou collectif disposeront des mêmes informations et visuels.

Le catalogue pourra servir, en fonction des choix spécifiés dans le dossier artistique, :

* Aux collectivités, copropriétés ou autres bâtiments non économiques,
* Aux commerçants, artisans, hôteliers, entreprises de services avec vitrine, commerçants non sédentaires pour l’embellissement de leurs devantures commerciale,
* Aux bâtiments économiques et industrielles.